RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

TERRITOIRE DE BELFORT

Envoyé en préfecture le 06/01/2023

Reçu en préfecture le 06/01/2023

Publié le 06/01/2023



ID: 090-219000023-20230105-DELIB 2023 5-DE



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU IEUDI 5 IANVIER 2023

Membres en exercice: 9

Présents: 7

Votants: 8

- ✓ Par suite d'une convocation en date du 22 décembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 5 janvier 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.
- ✓ <u>Étaient présents</u> : Anne DUPUIS Thierry LOUVET Bernadette MARTINATO Stéphane NAEGEL Michel NARDIN Céline OPPENDINGER Éric PERIAT.
- ✓ <u>Était absent et ayant donné procuration</u>: Gilles CORTINOVIS à Michel NARDIN
- ✓ Était excusée : Pauline DONNA

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

<u>DÉLIBÉRATION N° 2023-5</u> ATTRIBUTION SUBVENTION

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, une demande de subvention du collège Michel Colucci pour un voyage en Grèce en mars/avril 2023. Une élève du village va participer à cette sortie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

d'ATTRIBUER la somme de 50 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 6 janvier 2023, et de la publication le 6 janvier 2023.

Le Maire, \(\int \)
Michel NARDIN